



Date limite le 31 octobre 2017

# Informatisation 2018 : Aides aux librairies

**Le dispositif d'aide aux librairies indépendantes, porté par la Drac Auvergne-Rhône-Alpes, fait l'objet d'un unique appel à projets pour l'année 2018. La date est fixée au 31 octobre 2017.**

**Le dispositif d'aide à l'informatisation ou à la ré-informatisation des librairies indépendantes, porté par la Drac Auvergne-Rhône-Alpes, fait dorénavant l'objet d'un unique appel à projets pour l'année 2018.**

Ce dispositif permet aux professionnels d'acquérir ou de développer des outils informatiques et numériques.

## Dépenses éligibles

- Logiciels de gestion de stock, de facturation ; Une attention particulière sera portée au choix du logiciel de gestion de stock.
- Bases de données bibliographiques ;
- Logiciels bureautiques classiques ;
- Matériels informatiques.
- Les opérations relatives à la création/refonte d'un site internet.
- Les opérations relatives à la mise en place de la dématérialisation des factures (obligatoire pour les PME d'ici le 01/01/2019, pour les TPE d'ici le 01/01/2020).
- L'adhésion (1e année uniquement) à des sites portail de la librairie indépendante, autre que régionaux, pour la vente de livres papier et numériques.
- L'adhésion (1e année uniquement) à l'outil de gestion [L'Observatoire de la Librairie](#) dans le cadre de l'informatisation/ré-informatisation ou d'un projet de reprise ou de création.
- L'adhésion (1e année uniquement) à un outil de fidélisation dématérialisé dans le cadre de l'informatisation/ré-informatisation ou d'un projet de reprise ou de création.

**Pour les projets d'informatisation 2018, le dépôt des dossiers doit être effectué avant le 31 octobre 2017.**

**Attention, les formulaires de demande de subvention ont été mis à jour, il convient de télécharger les bons documents : [formulaires 2018](#).**

La date de la commission, qui se réunira en 2018, sera fixée ultérieurement.

L'aide à l'informatisation pourra également faire l'objet d'un dépôt dans le cadre de l'une des trois commissions annuelles lorsque le projet informatisation ou à la ré-informatisation est associé à une création, une reprise, un agrandissement ou une rénovation de la librairie.

Pour plus d'informations, retrouvez le détail des dispositifs [ici](#).

---

Dernière édition : 12 févr. 2026 à 11:45

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/informatisation-2018-aides-aux-libraires>